

L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage

Insee Analyses • n° 65 • Juin 2021



Enquête cruciale pour le suivi du marché du travail, l'enquête Emploi a connu en 2021 une refonte majeure. En effet, en se conformant au nouveau règlement européen sur les statistiques sociales, entré en vigueur en début d'année, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Outre une meilleure harmonisation européenne, cette refonte permettra de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Dans le même temps, le protocole de l'enquête s'est modernisé : depuis le début de l'année, après une première interrogation maintenue en face-à-face, les ménages ont désormais la possibilité de répondre sur internet en réinterrogation, en plus du téléphone. La méthode de pondération a également été revue.

Ces changements étaient susceptibles de modifier le niveau des indicateurs issus de l'enquête. Pour pouvoir estimer au mieux les ruptures induites, une vaste opération méthodologique « Pilote » a été conduite tout au long de l'année 2020 et au premier trimestre 2021. Cela permet d'estimer des séries rétopolées « sans ruptures » sur les principaux indicateurs conjoncturels, afin de continuer d'éclairer la conjoncture du marché du travail sur longue période.

Au final, le niveau du taux d'emploi des 15-64 ans est relevé de 0,8 point en 2020, alors que le taux de chômage est inchangé ; la part de halo autour du chômage est rehaussée de 0,8 point. Les évolutions de l'ensemble des indicateurs corrigés de la rupture sont quant à elles quasi inchangées sur le passé, notamment pendant la crise sanitaire et économique de 2020.

Même si ses usages vont bien au-delà, l'objectif premier de l'enquête Emploi est de mesurer l'emploi et le chômage selon les concepts définis par le Bureau international du travail (BIT). Ces concepts s'appuient sur des définitions factuelles de l'emploi et du chômage, indépendantes notamment des régimes d'indemnisation des chômeurs ou des législations du marché du travail. Ils permettent ainsi de disposer d'une mesure stable dans le temps et comparable aux autres pays, dans la mesure où ils sont utilisés par la plupart des instituts de statistique du monde, en particulier ceux de l'Union européenne.

Ainsi, cette enquête s'inscrit depuis 1973 dans un cadre réglementaire européen : elle est la déclinaison française de l'enquête européenne sur les forces de travail (*Labour Force Survey*, LFS). Ce cadre précise les informations qui doivent

être collectées (dont le questionnaire), certains aspects méthodologiques, comme le fait de disposer d'un échantillon de taille suffisante couvrant toutes les semaines de l'année ou le fait d'avoir une enquête en panel, c'est-à-dire que les ménages enquêtés le sont plusieurs fois avec des réinterrogations à intervalle régulier, ou encore certains aspects du protocole, en limitant par exemple à cinq semaines la durée maximale de collecte. D'autres aspects de l'enquête sont en revanche laissés à la discrétion des pays, qui sont notamment libres de recourir à des modes de collecte intermédiés par un enquêteur (par téléphone ou en face-à-face) ou non (par internet ou sur papier).

Conduite depuis 1950, l'enquête Emploi peut saisir des transformations au long cours à l'œuvre sur le marché du travail. Elle a connu de nombreux changements

au cours de son histoire : de nature conceptuelle, pour se conformer aux orientations du BIT ou d'Eurostat ou pour mieux mesurer les transformations du marché du travail, mais aussi d'ingénierie statistique (échantillonnage, traitement de la non-réponse, mode de collecte, etc.) ; elle a aussi bénéficié d'améliorations techniques avec l'informatisation croissante de la collecte et du traitement des données. La dernière refonte de l'enquête Emploi datait de 2013 [Insee, 2021].

Un changement de questionnaire imposé par un nouveau règlement européen

Dans la lignée de ces changements majeurs, l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen sur les statistiques sociales, depuis janvier 2021, a nécessité une nouvelle refonte de l'enquête Emploi.

Ce règlement « IESS » (*Integrated European Social Statistics framework regulation*) impose en effet un cadre cohérent et intégré pour les enquêtes auprès des ménages, afin d'améliorer leur comparabilité internationale. Ce nouveau règlement ne modifie pas en profondeur les requis européens en matière de méthodologie ou de protocole, mais harmonise plus encore les informations collectées.

Ainsi, le nouveau règlement européen impose non seulement de recueillir des informations nouvelles, comme les raisons de la migration vers la France ou le travail pendant les études, mais surtout de poser les questions centrales servant à déterminer le statut d'activité au sens du BIT dans un ordre et en respectant un contenu précis. Cela ne s'est toutefois pas traduit par un changement trop important du questionnaire français, qui était déjà assez proche du nouveau canevas européen.

Parmi les changements principaux de ce questionnaire, une clarification par Eurostat de l'interprétation des critères du BIT conduit à modifier le périmètre de l'emploi. En effet, pour améliorer la comparabilité entre les pays, Eurostat propose des définitions opérationnelles des concepts établis par le BIT avec des critères plus précis encore pour classer la population entre emploi, chômage ou inactivité. Ces critères concernent, par exemple, les raisons d'absence pour les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant une semaine donnée, dite de référence, ou encore une liste précise de démarches de recherche d'emploi pour les personnes sans emploi.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, sont désormais classées en emploi les personnes qui déclarent avoir un emploi mais en être absentes en raison d'un congé maladie, et ce quelle que soit la durée de l'absence. Précédemment, elles n'étaient considérées en emploi qu'en cas d'absence prévisionnelle d'un an ou moins. De même, les personnes se déclarant absentes de leur emploi en raison d'un congé parental sont désormais classées en emploi si leur absence prévisionnelle est inférieure ou égale à 3 mois ou si elles perçoivent un revenu compensatoire, comme la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepape) et dans ce cas, sans condition de durée. Précédemment, elles n'étaient considérées en emploi qu'en cas d'absence de 3 mois ou moins. Dans les deux cas, les évolutions conduisent à classer davantage de personnes en emploi qu'avant.

De nouvelles informations collectées, un changement de mode de collecte, une rénovation de la pondération

Au-delà des requis européens, la refonte du questionnaire a aussi été l'occasion de répondre à des attentes nationales sur des sujets comme le télétravail, les nouvelles formes d'emploi (en particulier les situations de dépendance économique ou organisationnelle des travailleurs indépendants) et la formation professionnelle. La nouvelle enquête Emploi est également la première enquête auprès des ménages à mettre en œuvre la nomenclature socioprofessionnelle rénovée [Cnis, 2019]. L'exploitation de ces nouvelles informations nécessite du temps et le plus souvent de s'appuyer sur une année entière : elle sera effectuée dans un second temps, en 2022, après la diffusion des principaux indicateurs conjoncturels du marché du travail pour lesquels une exploitation trimestrielle est possible.

Afin d'introduire une unique rupture de mesure, la refonte rendue nécessaire par cet impératif européen a été l'occasion d'embarquer d'autres évolutions souhaitées au niveau national. La première était de moderniser le protocole de collecte de l'enquête en proposant internet comme mode de réponse supplémentaire en réinterrogation ► encadré 1. La seconde consistait à rénover la méthode de pondération de l'enquête ► encadré 2.

Une opération d'envergure inédite pour quantifier les changements de mesure

Chaque modification de l'enquête peut affecter la mesure des indicateurs du marché du travail (emploi, chômage, halo autour du chômage, etc.). Pour quantifier les éventuelles ruptures de mesures induites, la refonte de 2021 s'est appuyée sur une opération d'envergure inédite, un « Pilote » de la nouvelle enquête réalisé

depuis le premier trimestre 2020 ► encadré 3. Il permet de comparer, pendant cinq trimestres consécutifs, l'ancienne et la nouvelle version de l'enquête.

Les sources possibles de rupture de mesure sont multiples : changement de questionnaire, de mode de collecte avec l'introduction d'internet, de méthode de pondération, avec de possibles effets croisés. Le Pilote permet d'estimer de façon globale la rupture de mesure sur chaque indicateur, par comparaison directe entre ancienne et nouvelle enquête, sans chercher à systématiquement quantifier la contribution propre de chaque changement (estimation « globale »). Malgré tout, dès qu'elle est possible, l'analyse de certains effets est réalisée séparément pour décrire les mécanismes à l'œuvre.

Par rapport à la précédente enquête, le taux d'emploi des 15-64 ans est relevé de 0,8 point

Avec la nouvelle version de l'enquête Emploi, le **taux d'emploi** des 15-64 ans est rehaussé de 0,8 point en moyenne en 2020 (► figure 1, soit + 270 000 personnes en emploi). Les changements de concepts concernant les personnes en emploi mais absentes en raison de congé maladie ou parental expliquent la majeure partie de cette hausse. La modification des critères sur ces motifs d'absence rehausse le taux d'emploi des 15-64 ans de 0,7 point : + 0,5 point au titre du congé maladie et + 0,2 point au titre du congé parental.

Les femmes étant bien plus nombreuses à être en congé parental, leur taux d'emploi est davantage rehaussé parmi les 15-64 ans (+ 1,4 point dont + 0,4 point lié à cet effet), notamment les femmes d'âge intermédiaire (25-49 ans) : + 1,5 point dont + 0,8 point lié à cet effet ► figure 2. Par ailleurs, le changement sur les congés maladie rehausse davantage qu'en moyenne le

► 1. Ruptures de mesure par statut d'activité au sens du BIT

	en point de pourcentage			
	Taux d'emploi	Part de chômage	Part de halo	Part d'inactifs hors halo
Effet global	0,8	0,1	0,8	-1,7
Changement de concept d'emploi	0,7	0,0	-0,1	-0,6
<i>dont congé parental</i>	0,2	0,0	0,0	-0,2
<i>dont congé maladie</i>	0,5	0,0	-0,1	-0,4
Changement de pondération	0,3	0,0	-0,1	-0,1
Effet « proxy »*	0,2	0,1	0,1	-0,4
Autres effets (questionnaire, protocole, etc.)	-0,3	0,0	0,9	-0,6

* Incluant l'effet de changement des règles de rattachement ► encadré 2.

Note : pour des questions d'arrondis, la somme des lignes peut différer légèrement de l'effet global.

Lecture : par rapport à la précédente version de l'enquête, au sens du Bureau international du travail (BIT), le taux d'emploi des 15-64 ans est supérieur de 0,8 point en 2020 dans la nouvelle enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

taux d'emploi des seniors : + 1,1 point au total pour les 50-64 ans, dont + 1,0 point lié à ce changement ; c'est en particulier le cas des femmes de 50-64 ans (+ 1,7 point dont + 1,2 point lié à ce changement de concept).

Par ailleurs, la nouvelle base de sondage comprend des informations qui n'étaient pas disponibles dans celle utilisée auparavant, portant sur les revenus d'activité du ménage notamment ; en mettant à profit ces informations, la nouvelle méthode de pondération permet de mieux corriger la non-réponse à l'enquête ► **encadré 2**, ce qui a notamment pour conséquence d'accroître le taux d'emploi des 15-64 ans de 0,3 point au total, cette nouvelle méthode prenant mieux en compte des populations à fort taux d'emploi.

En outre, à l'occasion de la refonte de l'enquête, les « règles de rattachement » pour déterminer le champ de l'enquête ont été revues, pour l'essentiel celle concernant les étudiants majeurs vivant à la fois dans leur propre logement pour leurs études et chez leurs parents ► **encadré 2**. Dans l'ancienne enquête, ces étudiants étaient essentiellement rattachés au logement de leurs parents. À partir de 2021, une solution mixte est mise en œuvre : les étudiants en double résidence sont interrogés au titre de leurs deux logements, en veillant à ce qu'ils ne soient pas surreprésentés.

Ce changement de règle de rattachement, mais aussi le mode internet comme mode possible de réinterrogation, conduisent à nettement abaisser la réponse par « proxy », c'est-à-dire par un tiers qui répond à leur place, des 15-24 ans (53 % de réponses par proxy en nouvelle enquête, contre 65 % dans la version précédente). Les enquêtés étant mieux placés que leurs proches pour dire s'ils ont réalisé au moins une heure de travail rémunéré, ces changements conduisent à rehausser le taux d'emploi au global de 0,2 point, notamment celui des jeunes, hommes ou femmes. Parmi les jeunes qui se déclarent spontanément étudiants, le taux d'emploi est notamment relevé de 5 points. Ainsi, la nouvelle règle de rattachement et la diminution de la réponse par proxy conduisent à prendre davantage en compte les étudiants dans leur propre logement et à mieux repérer leur situation d'emploi.

Enfin, les autres changements (qui incluent la refonte du questionnaire et la possibilité de répondre par internet) contribuent globalement à abaisser de 0,3 point le taux d'emploi des 15-64 ans, cet écart étant d'ampleur variable selon les catégories de sexe et d'âge. Toutefois, il est difficile à ce stade de partager les effets liés au changement de questionnaire d'une part, de ceux liés au nouveau protocole et

► 2. Ruptures de mesure sur le taux d'emploi au sens du BIT, par sexe et âge

en point de pourcentage

	Femmes				Hommes				Ensemble des 15-64 ans
	15-64	15-24	25-49	50-64	15-64	15-24	25-49	50-64	
Effet global	1,4	-0,3	1,5	1,7	0,2	1,2	-0,6	0,5	0,8
Changement de concept d'emploi	1,0	0,1	1,2	1,2	0,4	0,0	0,3	0,7	0,7
<i>dont congé parental</i>	0,4	0,1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
<i>dont congé maladie</i>	0,6	0,0	0,4	1,2	0,4	0,0	0,3	0,7	0,5
Changement de pondération	0,3	-0,3	0,5	0,4	0,2	0,4	-0,1	0,3	0,3
Effet « proxy »*	0,2	1,1	0,1	-0,1	0,1	0,7	0,1	-0,2	0,2
Autres effets (questionnaire, protocole, etc.)	-0,1	-1,2	-0,2	0,3	-0,5	0,3	-1,4	0,0	-0,3

* Incluant l'effet de changement des règles de rattachement ► **encadré 2**.

Note : pour des questions d'arrondis, la somme des lignes peut différer légèrement de l'effet global.

Lecture : par rapport à la précédente version de l'enquête, au sens du Bureau international du travail (BIT), le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans est supérieur de 1,4 point en 2020 dans la nouvelle enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

► 3. Ruptures de mesure sur la part de chômage au sens du BIT, par sexe et âge

en point de pourcentage

	Femmes				Hommes				Ensemble des 15-64 ans
	15-64	15-24	25-49	50-64	15-64	15-24	25-49	50-64	
Effet global	0,1	1,5	-0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Changement de concept d'emploi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont congé parental</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont congé maladie</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Changement de pondération	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,1	0,0
Effet « proxy »*	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres effets (questionnaire, protocole, etc.)	0,1	1,2	-0,3	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0

* Incluant l'effet de changement des règles de rattachement ► **encadré 2**.

Note : pour des questions d'arrondis, la somme des lignes peut différer légèrement de l'effet global.

Lecture : par rapport à la précédente version de l'enquête, au sens du Bureau international du travail (BIT), la part des 15-64 ans au chômage est rehaussée de 0,1 point en 2020 dans la nouvelle enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

à la possibilité de répondre par internet d'autre part ► **encadré 3**. Ces effets sont par nature très liés : le fait de pouvoir lire toutes les nouvelles consignes propres à une question peut conduire les enquêtés répondant par internet à choisir des modalités de réponse différentes d'une part de celles qu'ils auraient choisies avec la version antérieure de la question et, d'autre part, de la réponse qu'ils auraient faite s'ils avaient été interrogés directement par un enquêteur. Ce partage entre effets imputables au protocole ou au questionnaire nécessitera des études plus poussées, qui ne remettront toutefois pas en cause l'estimation « globale » réalisée en comparant ancienne et nouvelle enquête.

Le taux de chômage est inchangé entre les deux enquêtes

Dans son ensemble, le **chômage** est quasi inchangé dans la nouvelle enquête par rapport à la précédente. La **part de personnes au chômage** parmi les 15-64 ans est très légèrement revue en hausse (+ 0,1 point en 2020, soit + 30 000 chômeurs), et le **taux de chômage** est quant à lui inchangé, car le nombre d'actifs au dénominateur

est également rehaussé avec l'emploi. Cette quasi-stabilité de la part et du taux de chômage entre les deux versions de l'enquête se vérifie pour toutes les catégories de sexe et d'âge, à l'exception des femmes de 15-24 ans (+ 1,5 point pour la part de chômage) ► **figure 3**.

La part du halo autour du chômage est nettement rehaussée

Avec la nouvelle enquête, la part des personnes se trouvant dans le **halo autour du chômage** est rehaussée de 0,8 point, soit + 310 000 personnes en 2020. Cette situation concerne les personnes sans emploi mais en souhaitant un, sans être disponibles dans les 15 jours ou sans recherche active sur les quatre semaines se terminant avec la semaine de référence. La révision en hausse de cette situation résulte principalement des effets cumulés du changement de questionnaire et de protocole. Davantage d'enquêtés déclarent avoir effectué des recherches d'emploi dans la nouvelle enquête, sans nécessairement être disponibles. Notamment lorsqu'ils répondent par internet, les exemples de démarches qui ont été ajoutés en consignes avant la

question dédiée (« déposer son CV sur internet, passer un concours, faire des démarches pour trouver un local ou des financements, etc. ») peuvent les avoir incités en ce sens. Ils sont aussi un peu plus nombreux, lorsqu'ils n'ont pas fait de recherches d'emploi, à déclarer souhaiter néanmoins travailler.

Ce surplus de personnes dans le halo autour du chômage concerne toutes les classes de sexe et âge, mais en particulier les jeunes : pour les mêmes raisons qui ont conduit à rehausser leur taux d'emploi, l'effet de la baisse des proxys conduit à relever la part des jeunes qui n'ont pas d'emploi mais en souhaitent un. Il contribue pour 0,4 point à la hausse de 1,8 point de la part des jeunes dans le halo ► **figure 4.**

La part des personnes inactives hors halo a nettement reculé dans la nouvelle enquête

L'ensemble de ces changements sur l'emploi, le chômage et le halo ont pour contrepartie une part des personnes **inactives hors halo** en net recul dans la nouvelle enquête (- 1,7 point en 2020). Cela traduit d'abord le fait que les personnes dorénavant classées en emploi au sens du BIT au titre d'une absence longue pour congés maladie et parental étaient auparavant surtout classées comme inactives hors halo (elles n'avaient pas de raison de déclarer chercher ou même souhaiter un autre emploi que celui auquel elles ont droit à leur retour de congés). Ces changements conceptuels contribuent ainsi à abaisser de 0,6 point la part des 15-64 ans en inactivité hors halo, notamment les femmes d'âge intermédiaire du fait du congé parental et les seniors des deux sexes du fait des congés maladie ► **figure 5.**

La nouvelle méthode de pondération a aussi comme conséquence de diminuer légèrement l'inactivité hors halo (- 0,1 point pour les 15-64 ans). Par ailleurs l'effet de la baisse des proxys (y compris celui de règle de rattachement) a pour effet global une baisse de l'inactivité hors halo : les enquêtés restent mieux placés que leurs proches pour indiquer s'ils souhaitent un emploi ou s'ils ont fait des démarches en ce sens. La part d'inactifs hors halo recule de ce fait de 0,4 point, surtout parmi les jeunes. Enfin, les autres effets regroupant le changement de questionnaire et de protocole conduisent aussi à abaisser la part d'inactifs hors halo car, avec la nouvelle enquête, davantage de personnes sans emploi déclarent souhaiter en avoir un.

► 4. Ruptures de mesure sur la part du halo autour du chômage, par sexe et âge

en point de pourcentage

	Femmes				Hommes				Ensemble des 15-64 ans
	15-64	15-24	25-49	50-64	15-64	15-24	25-49	50-64	
Effet global	0,7	1,9	0,6	0,2	0,8	1,7	0,8	0,3	0,8
Changement de concept d'emploi	-0,2	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
<i>dont congé parental</i>	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont congé maladie</i>	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Changement de pondération	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	0,0	-0,1
Effet « proxy »*	0,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1
Autres effets (questionnaire, protocole, etc.)	0,8	1,4	0,8	0,4	1,0	1,9	1,1	0,4	0,9

* Incluant l'effet de changement des règles de rattachement ► **encadré 2.**

Note : pour des questions d'arrondis, la somme des lignes peut différer légèrement de l'effet global.

Lecture : par rapport à la précédente version de l'enquête, la part des 15-64 ans dans le halo autour du chômage est rehaussée de 0,8 point en 2020 dans la nouvelle enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

► 5. Ruptures de mesure sur la part des inactifs hors halo, par sexe et âge

en point de pourcentage

	Femmes				Hommes				Ensemble des 15-64 ans
	15-64	15-24	25-49	50-64	15-64	15-24	25-49	50-64	
Effet global	-2,3	-3,0	-1,9	-2,1	-1,1	-2,9	-0,3	-0,8	-1,7
Changement de concept d'emploi	-0,8	-0,1	-1,0	-1,0	-0,3	0,0	-0,2	-0,7	-0,6
<i>dont congé parental</i>	-0,4	-0,1	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
<i>dont congé maladie</i>	-0,5	0,0	-0,3	-1,0	-0,3	0,0	-0,2	-0,7	-0,4
Changement de pondération	-0,2	0,2	-0,3	-0,2	0,0	0,2	-0,2	0,0	-0,1
Effet « proxy »*	-0,5	-1,8	-0,3	-0,1	-0,3	-1,0	-0,3	0,1	-0,4
Autres effets (questionnaire, protocole, etc.)	-0,8	-1,4	-0,3	-0,8	-0,4	-2,1	0,3	-0,2	-0,6

* Incluant l'effet de changement des règles de rattachement ► **encadré 2.**

Note : pour des questions d'arrondis, la somme des lignes peut différer légèrement de l'effet global.

Lecture : par rapport à la précédente version de l'enquête, la part des 15-64 ans inactifs hors halo est abaissée de 1,7 point en 2020 dans la nouvelle enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

Le chômage de longue durée recule dans la nouvelle enquête avec un changement de définition

Dans la nouvelle enquête Emploi, la part du chômage de longue durée dans la population est revue à la baisse de 0,7 point : en moyenne, sur les cinq trimestres de recouvrement des deux versions de l'enquête, elle passe de 2,2 % de l'ensemble des 15-64 ans à 1,5 %. Pour être considéré comme chômeur de longue durée, il faut être considéré au chômage, être en recherche d'emploi depuis au moins un an et ne pas avoir occupé d'emploi depuis au moins un an. Mais dans l'ancienne enquête, le dernier emploi occupé pris comme référence pour calculer cette durée sans emploi était limité aux emplois « réguliers ». Or ce concept n'était pas cohérent avec celui de l'emploi au sens du BIT pour lequel le caractère régulier ou occasionnel de l'emploi n'est pas à considérer. Conformément aux précisions apportées au niveau européen, dans la nouvelle enquête, le dernier emploi occupé et décrit doit dorénavant aussi

inclure les emplois occasionnels. Avec ce changement de périmètre, la durée écoulée depuis le dernier emploi est mécaniquement réduite et le nombre de chômeurs de longue durée est abaissé.

Par ailleurs, l'impact sur le taux d'emploi n'est pas le même selon les statuts d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi en CDI (y compris les titulaires de la fonction publique) est revu en hausse de 0,5 point, soit moins que la hausse du taux d'emploi dans son ensemble. Deux facteurs jouent principalement : les changements de concept sur l'emploi jouent favorablement (les personnes absentes pour maladie longue ou congé parental long, désormais classées en emploi, sont davantage en CDI) ; en revanche, conformément aux recommandations du Cnis [Gazier *et al.*, 2016], la modalité CDI n'est plus une modalité par défaut regroupant des personnes sans contrat ou sans information sur leur contrat. Le taux d'emploi à durée limitée (CDD, intérim) est quant à lui revu en baisse de 0,8 point, notamment à la suite du

regroupement des stages et des contrats de professionnalisation dans une catégorie à part, avec l'apprentissage, alors qu'ils étaient majoritairement classés dans cette modalité jusqu'alors.

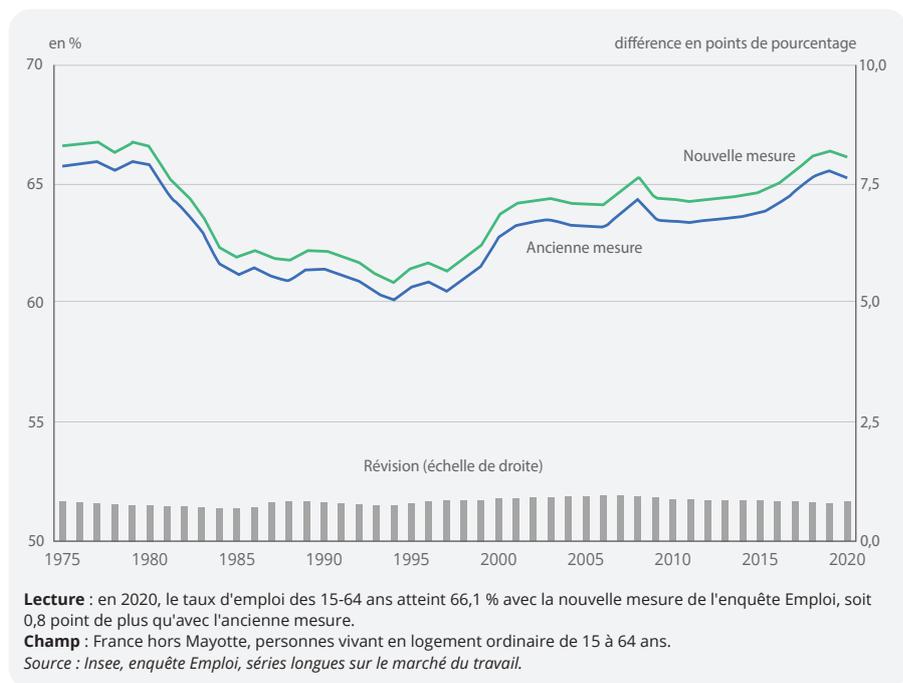
Enfin, la part de personnes en sous-emploi pour cause de chômage partiel, qui était anecdotique hors période de crise économique et qui a bondi en 2020, est revue à la baisse de 2,0 points en moyenne en 2020, notamment en raison de modifications du questionnaire : alors que ces situations étaient repérées précédemment par un questionnaire sur les causes de modification des horaires de la semaine de référence, elles le sont désormais au travers de questions sur les raisons d'absence, la liste des raisons étant également modifiée. À 4,3 % en moyenne en 2020 en nouvelle enquête, le niveau du sous-emploi pour cause de chômage partiel reste toutefois à un niveau inédit en 2020.

Sur longue période, les variations de la plupart des indicateurs corrigés de la rupture sont quasi inchangées

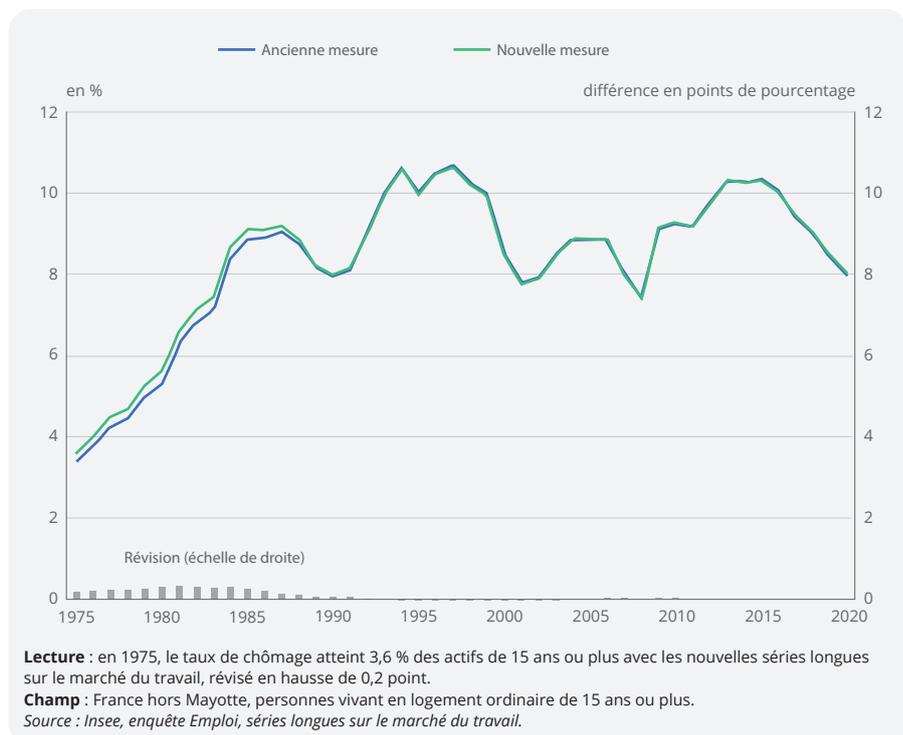
Afin de continuer à publier des résultats à méthode et concepts invariants dans le temps – autrement dit pour qu'aucune évolution des indicateurs publiés ne provienne d'un changement de la mesure statistique –, un travail de rétropolation des séries sur longue période est nécessaire ► **encadré 4**. Une fois les ruptures estimées sur la période de recouvrement des deux versions de l'enquête, cet exercice de rétropolation repose sur l'hypothèse, dans le cas général, que les effets cumulés des changements s'appliquent avec un facteur multiplicatif constant, si les conditions de l'enquête avaient été identiques depuis le début des périodes d'estimation.

Les séries apparaissent ainsi le plus souvent translattées, comme pour le taux d'emploi des 15-64 ans ► **figure 6**. Sur le congé parental, un exercice de rétropolation spécifique a dû être mené, conduisant à un effet moins constant dans le temps de la rétropolation sur la révision du taux d'emploi féminin. Par ailleurs, l'exercice de rétropolation étant conduit à un niveau de détail fin (classes d'âge quinquennales) et séparément pour les femmes et les hommes, les modifications de la composition de la population sont de nature à modifier les indicateurs agrégés sur des regroupements de classes d'âge ou de sexe. La rupture mesurée sur le taux de chômage étant presque nulle, la nouvelle courbe du taux de chômage des

► 6. Taux d'emploi des 15-64 ans au sens du BIT, ancienne et nouvelle mesures, révisions



► 7. Taux de chômage au sens du BIT, ancienne et nouvelle mesures, révisions



15 ans ou plus est quasi confondue avec l'ancienne série ► **figure 7**.

Compte tenu des principes de la rétropolation, les variations annuelles ou trimestrielles des principaux agrégats conjoncturels sont pour la plupart quasi

inchangées. C'est notamment le cas du diagnostic sur les conséquences de la crise sanitaire et économique de 2020 sur le marché du travail. ●

Département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

► 1. Changements de protocole et proposition d'internet comme mode supplémentaire de réponse en réinterrogation

L'enquête Emploi est une enquête en continu : l'échantillon est réparti sur l'ensemble des semaines de l'année. Chaque échantillon hebdomadaire est associé à une semaine, dite de référence, relativement à laquelle les personnes interrogées décrivent leur situation par rapport à l'emploi. Pour éviter les biais de mémoire et garantir des données de qualité, la période de collecte est très courte : jusqu'en 2020, les enquêtés devaient répondre dans les deux semaines et deux jours qui suivaient la semaine de référence. Avec la refonte, cette durée est allongée à trois semaines, ce qui reste inférieur au plafond européen.

Une autre particularité de l'enquête est qu'il s'agit d'un panel de logements. Les habitants des logements échantillonnés sont interrogés six trimestres de suite, afin d'estimer de façon plus robuste les évolutions et de produire des analyses longitudinales. Jusqu'en 2020, les ménages étaient interviewés en face-à-face en première et dernière interrogations et par téléphone en réinterrogation. Avec la nouvelle enquête, la première interrogation reste en face-à-face mais pour les réinterrogations, internet est proposé comme mode de réponse supplémentaire au téléphone. Dans le cas général, les trois premiers jours de la collecte sont réservés à la réponse par internet. À partir du jeudi de la première semaine de collecte, l'enquêteur de l'Insee peut appeler le ménage pour réaliser l'enquête par téléphone. Le site internet de collecte reste accessible au ménage tant qu'il n'a pas répondu et au plus tard jusqu'à la fin de la troisième semaine de collecte. À noter aussi, la sixième interrogation, qui était en face-à-face jusqu'alors, devient une réinterrogation comme les autres.

Ce protocole multimode a pour objectif de favoriser la réponse des ménages, qui utilisent de plus en plus internet dans leurs démarches de la vie quotidienne, et d'alléger la charge des enquêteurs. Cependant, même en réinterrogation, le rôle des enquêteurs reste crucial pour obtenir la réponse de ménages moins familiers d'internet ou plus sensibles à la relance téléphonique.

Au cours du premier trimestre 2021, parmi les enquêtés dont le ménage a été réinterrogé, 41 % ont répondu par internet, les autres ayant répondu par téléphone. Ce résultat est proche de ceux constatés lors du Pilote de 2020. Le taux de collecte global du premier trimestre 2021 est proche de celui de 2019, légèrement en retrait toutefois en raison des conditions de la crise sanitaire pour la première interrogation en face-à-face ; en 2020, le taux de collecte de l'enquête Pilote et celui de l'enquête en ancienne version étaient globalement comparables, marqués tous les deux par les difficultés liées à la crise sanitaire.

► 2. La refonte des pondérations

La pondération d'une enquête vise à reconstituer la population totale (et pas seulement celle qui répond à l'enquête) en corrigeant un éventuel biais de non-réponse (si les non-répondants présentent des caractéristiques particulières) et en contrôlant les fluctuations d'échantillonnage (l'échantillon peut ne pas être strictement représentatif de la population de référence selon tel ou tel critère). Pour calculer la pondération attribuée à chaque répondant, des informations auxiliaires issues de la base de sondage ou de données externes sont utilisées. La base de sondage étant, pour l'enquête Emploi, différente entre la métropole et les DOM, la méthode de pondération diffère en conséquence.

À compter de 2021, en France métropolitaine, les données de l'enquête Emploi sont pondérées selon une nouvelle méthode. Ce changement de méthode vise d'abord à mettre à profit les données d'une nouvelle base de sondage, plus riche en caractéristiques des logements et de leurs occupants. Depuis le quatrième trimestre 2020, l'échantillon de l'enquête Emploi pour la France métropolitaine est tiré dans une nouvelle base de sondage (Fideli), selon les mêmes principes que précédemment. Cette nouvelle base de sondage est très proche de celle utilisée précédemment, mais dispose d'informations nouvelles qui permettent de mieux comprendre la non-réponse [Lamarche et Lollivier, à paraître]. Le changement de méthode vise aussi à appliquer les exigences du nouveau règlement européen, sur les marges de population notamment, et de façon plus générale, à améliorer certains aspects de l'ancienne méthode de pondération.

Des nouvelles informations dans la base de sondage pour mieux modéliser la non-réponse à l'enquête

Pour la France métropolitaine, la méthode de pondération est passée d'une méthode à une étape (calage unique sur les variables de la base de sondage et sur des données externes) à une méthode en deux étapes, comme cela était déjà fait dans les DOM : d'abord une correction des biais d'échantillonnage et de la non-réponse, puis un calage sur des données externes.

Par ailleurs, le calcul des pondérations mobilise des informations nouvelles issues de la base de sondage (lieu de naissance, composition du ménage, revenus perçus, etc.). Ces caractéristiques sont liées à la fois au comportement de réponse et aux variables d'intérêt (le fait d'être en emploi). Les logements occupés par des personnes percevant des pensions de retraite ou des revenus d'activité élevés (sans être dans le dernier décile) ou encore les couples avec enfants ont ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité de réponse à l'enquête plus élevée. Ces nouvelles informations viennent compléter celles qui étaient déjà mobilisées (localisation géographique, statut d'occupation, type et taille du logement notamment) et permettent de mieux caractériser les répondants et les non-répondants pour mieux corriger du biais de non-réponse.

Dans les DOM, la méthode de pondération a été ajustée à la marge (calage rang par rang notamment), mais sans être rénovée dans son principe général, la base de sondage (recensement de la population) n'ayant pas été modifiée.

Des règles de rattachement qui évoluent pour mieux prendre en compte la situation des jeunes

Les règles de « rattachement » des individus, qui visent à gérer les cas de multi-résidence pour respecter le champ des enquêtes ménages et traiter les doubles comptes, ont aussi été revues, sur l'ensemble du territoire. Ces règles définissent la population d'intérêt, celle qui doit être pondérée.

Au début du questionnaire, l'ensemble des personnes vivant, même occasionnellement, dans le logement sont identifiées, mais toutes ne remplissent pas un questionnaire individuel et toutes ne participent donc pas au calcul des indicateurs : soit parce qu'elles ne relèvent pas du champ de l'enquête (par exemple si elles résident dans une collectivité : maison de retraite, foyer, etc.), soit pour éviter les doubles comptes (par exemple un enfant vivant alternativement chez ses parents séparés).

À l'occasion de la refonte de l'enquête, le questionnaire a évolué pour mieux repérer des situations de double résidence, et certaines règles de rattachement ont été revues, pour l'essentiel celle concernant les étudiants majeurs vivant à la fois dans un logement pour leurs études et chez leurs parents. Dans l'ancienne enquête, ces étudiants étaient essentiellement rattachés au logement de leurs parents ; ceci permettait d'améliorer leur taux de réponse (les parents étant plus prompts à répondre à l'enquête), mais générait une part élevée de réponse par proxy (l'étudiant étant fréquemment absent lors du passage de l'enquêteur chez ses parents, ses parents répondaient à sa place). Or, la réponse par un tiers est de moindre qualité, notamment pour les questions servant à déterminer le statut d'activité, qui sont très précises. Ainsi, à âge et niveau de formation donnés, le taux d'emploi des étudiants en double résidence est plus élevé lorsqu'ils sont enquêtés dans le logement de leurs études que dans celui de leurs parents. À partir de 2021, une solution mixte est mise en œuvre : les étudiants en double résidence sont interrogés au titre de leurs deux logements, puis leur poids est divisé par deux.

► 3. Le Pilote, une opération de grande envergure pour estimer les ruptures de mesure

L'expérience de précédentes refontes de l'enquête Emploi a montré que même de simples modifications dans l'ordre des questions pouvaient provoquer des ruptures dans la mesure des principaux indicateurs du marché du travail. Avec la refonte de 2021, qui porte à la fois sur le questionnaire, le protocole et la méthode de pondération, une telle rupture était aussi probable. Pour fournir une information suffisamment précise sur les ruptures de mesure, l'Insee s'est donné les moyens de mener une opération préparatoire inédite : il s'agissait de concevoir une enquête complète « Pilote », qui soit parfaitement conforme à ce que serait la nouvelle enquête en matière de questionnaire, de protocole ou encore de méthode de traitement et qui serait sur le terrain en même temps que l'enquête Emploi classique, un an avant la bascule requise, soit dès le premier trimestre 2020. Afin de concilier une exigence de précision, pour être en mesure de détecter des impacts significatifs, et une exigence de coût raisonnable, un quart de l'échantillon de l'enquête en production a été ponctionné pour réaliser le Pilote en 2020.

Au final, le Pilote comporte deux composantes :

- une **bascule anticipée en nouvelle enquête** : un quart de l'échantillon, sur l'ensemble des rangs d'interrogation, a basculé en nouvelle enquête dès le premier trimestre 2020 – cette bascule préfigurait celle opérée au premier trimestre 2021 sur le reste de l'échantillon – ;
- un **sur-échantillon en ancienne enquête** : introduit progressivement à partir du quatrième trimestre 2019, un sur-échantillon de ménages a été réinterrogé dans l'ancienne enquête jusqu'au premier trimestre 2021 inclus. On disposait ainsi d'un échantillon témoin complet en ancienne enquête au premier trimestre 2021, quand la nouvelle enquête est entrée en production.

Au premier trimestre 2021, la partie qui avait basculé un an plus tôt a été complétée par les trois quarts restants qui étaient restés en ancienne enquête et ont basculé à leur tour. L'échantillon de l'enquête retrouvait ainsi sa « pleine taille ».

L'objectif principal du Pilote était de fournir un ensemble d'informations permettant d'estimer le plus précisément possible les ruptures de mesure induites par la nouvelle enquête. Avec le Pilote, en comparant les indicateurs mesurés *via* l'ancienne enquête et *via* la nouvelle enquête, on disposait de cinq mesures trimestrielles des ruptures de série, du premier trimestre 2020 au premier trimestre 2021. Disposer de plusieurs trimestres permet de mesurer la rupture avec une précision accrue, mais également de détecter une éventuelle saisonnalité dans les impacts.

La rupture de mesure globale se mesure directement par comparaison des deux versions de l'enquête. Des analyses séparées de certaines composantes sont aussi possibles :

- l'impact de la nouvelle méthode de **pondération** peut être étudié de manière isolée, en appliquant l'ancienne méthode aux données de la nouvelle enquête ► **encadré 2** ;
- l'effet des **règles de rattachement** peut être distingué en simulant dans la nouvelle enquête l'effet de la nouvelle règle et en la comparant à l'ancienne ; l'**effet « proxy »**, qui est très lié à ce changement de règle, se mesure en comparant les résultats de la nouvelle enquête avec ceux de cette enquête dans laquelle les poids des répondants sont recalculés de sorte que le taux de proxy soit calé sur celui de l'ancienne enquête ;
- l'impact des **changements conceptuels** peut être isolé en comptabilisant le nombre de personnes pour lesquelles la modification des critères change leur statut en emploi (personnes en congés maladie ou personnes en congé parental) ;
- parmi les autres changements, il est possible de distinguer des effets liés au **changement de questionnaire**, en comparant notamment nouvelle et ancienne version en première interrogation, pour laquelle le protocole change peu ; mais l'estimation repose sur des échantillons plus réduits, et est donc plus fragile. De même des estimations spécifiques sont également possibles pour isoler des **effets de mode** liés à la réponse par internet, en séparant un **effet « de mesure »** (le fait qu'une même personne réponde différemment sur internet ou à l'enquêteur) et un **effet « de sélection »** (le fait de répondre désormais au questionnaire en réinterrogation plutôt que de ne pas répondre car ce mode est désormais possible) ; mais l'estimation de ces effets de mode est également plus fragile dans la mesure où elle repose sur des hypothèses permettant de simuler quelle aurait été la réponse dans un scénario contrefactuel sans changement, avec des résultats sensibles au choix des variables déterminantes. C'est pourquoi tous ces effets ne sont pas distingués ici mais feront l'objet de travaux d'expertise ultérieurs.

► 4. Méthodologie de la rétropolation

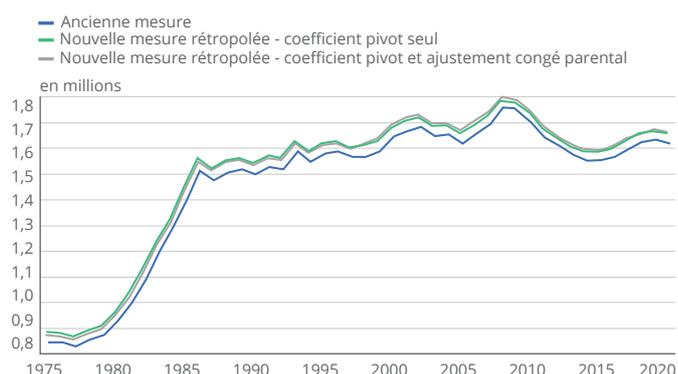
Un exercice de « rétropolation » des indicateurs macroéconomiques (issus des comptes nationaux ou pour les principaux indicateurs du marché du travail, etc.) est une opération statistique qui consiste à ajuster les observations passées pour qu'elles correspondent à la « nouvelle mesure » d'un phénomène économique. Pour la refonte de l'enquête Emploi, cela signifie ajuster les observations passées pour faire « comme si » le questionnaire avait toujours été posé de la même façon qu'au premier trimestre 2021, avec les mêmes concepts, la nouvelle méthode de pondération et le même protocole. L'objectif est de constituer une série dont les évolutions ne reflètent que les évolutions du phénomène économique d'intérêt et non des changements dans la mesure de ce phénomène.

À noter que modifier une grandeur en 1975 en raison de la possibilité de répondre par internet peut sembler paradoxal, puisqu'en 1975 internet n'existait pas. Mais l'apparition d'internet et son expansion ne doivent pas avoir d'impact sur la série rétropolée. L'hypothèse peut donc sembler très théorique mais cette manière de procéder est la seule permettant de garantir la comparabilité des résultats sur longue période.

Un coefficient « pivot » pour corriger la majorité des ruptures

En pratique, dans le cas général pour un indicateur donné, on estime un coefficient « pivot » moyen sur les 5 trimestres de recouvrement entre ancienne et nouvelle enquête, permettant de passer de l'ancienne à la nouvelle mesure. Ce coefficient mesure l'ampleur de la rupture sur la période de recouvrement entre les deux enquêtes, sous une forme multiplicative. Il est alors appliqué sur toute la série passée afin de simuler une série en nouvelle mesure. Cela revient à supposer que l'ampleur de la rupture est proportionnelle sur chaque année. Par exemple, pour l'emploi des femmes de 35 à 39 ans, l'emploi est plus élevé en 2020 de 2,6 % avec la nouvelle enquête, le coefficient de 102,6 est appliqué dans un premier temps sur chaque année ; le même exercice est effectué pour chacune des situations d'activité, puis les niveaux sont proportionnellement recalés chaque année sur la population totale des femmes de 35 à 39 ans (► **figure**, nouvelle mesure rétropolée – coefficient pivot seul).

► Emploi des femmes de 35 à 39 ans, ancienne mesure et nouvelle mesure rétropolée



Lecture : en 2020, on comptabilisait 1 620 000 femmes de 35 à 39 ans en emploi avec l'ancienne version de l'enquête Emploi ; cette estimation a été rehaussée à 1 660 000 avec la nouvelle version de l'enquête.

Champ : France hors Mayotte, femmes vivant en logement ordinaire de 35 à 39 ans.
Source : Insee, enquête Emploi, séries longues sur le marché du travail.



La rupture entre ancienne et nouvelle enquête est souvent différente selon les caractéristiques des populations. C'est pourquoi il est important de mesurer et comprendre les déterminants des ruptures (en premier lieu le sexe et l'âge) et de rétopoler ensuite au niveau des sous-séries d'emploi par sexe et âge, plutôt qu'au niveau de l'ensemble de l'agrégat donné. Cette nécessité conduit à mener la rétopolation par sexe et tranche d'âge quinquennale ; toutefois, à ce niveau de détail, la rupture de mesure repose sur des échantillons de faible taille et est donc plus fragile : ce n'est pas le coefficient propre à chaque tranche d'âge qui a été appliqué, mais celui lissé sur trois classes d'âge consécutives. En répondant ensuite chaque année par le poids de chacune des classes d'âge et de sexe, la rétopolation reflète bien les changements de composition de la population sur les indicateurs agrégés.

Les absences pour congé parental : une rupture conceptuelle qui nécessite une rétopolation *ad hoc*

Toutefois, l'hypothèse sous-tendant la méthode générale n'est pas toujours satisfaisante. Notamment dans la nouvelle enquête, les personnes se déclarant en emploi mais absentes de celui-ci en raison d'un congé parental peuvent être comptabilisées en emploi quelle que soit la durée de ce congé, à condition de bénéficier d'une allocation comme la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa). Ce changement conceptuel revient à augmenter le taux d'emploi des femmes de 25-49 ans de 0,8 point en 2020. Mais il n'est pas pertinent d'appliquer ce surcroît d'emploi depuis 1975 car, en début de période, les dispositifs incitant financièrement au congé parental n'existaient pas. Leur apparition en 1984 et leur montée en charge à la fin des années 80 ont guidé une rétopolation *ad hoc*, afin de disposer de séries en nouvelle mesure qui retranscrivent mieux les évolutions du congé parental depuis 1975. Pour cela, des sources externes (autres enquêtes, sources administratives) ont été mobilisées. Dans l'exemple ci-dessus, des femmes de 35 à 39 ans, cela revient à proposer une nouvelle mesure rétopolée « ajustée » de l'effet du congé parental. La série finale se situe alors, en début de période lorsque les dispositifs n'existaient pas, entre l'ancienne série et celle rétopolée sans ajustement.

Des séries trimestrielles rétopolées dans un second temps, après avoir vérifié que la saisonnalité n'a pas été modifiée par la nouvelle enquête

En compilant les observations individuelles issues des 5 trimestres de recouvrement, l'estimation de la rupture est plus robuste qu'à partir d'un seul trimestre. C'est pourquoi les séries annuelles sont rétopolées en premier, à partir de cette rupture « globale ». De nouvelles séries trimestrielles sont ensuite constituées de façon cohérente, c'est-à-dire en procédant de sorte que la moyenne des 4 trimestres coïncide parfaitement avec la série annuelle. Mais un changement de questionnaire, de mode de collecte ou de concept peut aussi modifier la saisonnalité d'une série trimestrielle. Une rupture très différente un trimestre donné de l'année de recouvrement peut être le signe que la saisonnalité a changé. Toutefois, l'analyse précise des séries trimestrielles a conduit à retenir le constat d'absence de changement de saisonnalité pour l'ensemble des séries ; cet examen devra être instruit à nouveau avec l'apport de nouveaux trimestres. Une conséquence de ce constat est que le coefficient pivot est identique chaque trimestre, et donc que les estimations trimestrielles rétopolées en 2020 ne sont pas identiques à celles issues directement du Pilote. Autre conséquence, la saisonnalité passée des séries ayant été conservée, les modèles de correction des variations saisonnières (CVS) habituels ont pu être aussi conservés.

► Définitions

La **population en emploi** comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée dite « de référence », ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). Les personnes en emploi sont salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou dans l'exploitation familiale.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une partie de la population (les femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage). Le **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population totale correspondante.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler et des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

Les **inactifs au sens du BIT** sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage au sens du BIT. Il peut s'agir de personnes dans le halo autour du chômage ou de personnes classées comme inactives hors halo.

► Pour en savoir plus

- **Lamarche P., Lollivier S.**, « Fidéli, l'intégration des sources fiscales dans les données sociales », *Courrier des statistiques* n° 6, Insee, à paraître.
- **Guillaumat-Tailliet F., Tavan C.**, « Une nouvelle enquête Emploi en 2021. Entre impératif européen et volonté de modernisation », *Courrier des statistiques* n° 6, Insee, à paraître.
- **Insee**, Documentation méthodologique sur l'enquête Emploi, juin 2021.
- **Cnis**, « La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (PCS, 2018-2019) », *Rapport du groupe de travail du Cnis* n° 156, décembre 2019.
- **Gazier B., Picart C., Minni C.**, « La diversité des formes d'emploi », *Rapport au Cnis* n° 142, juillet 2016.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
V. Quénechdu, C. Tchobanian

Maquette :
Jouve

Code Sage : IA65
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

 @InseeFr

